



Faire venir ma mère à Paris

Par **Djerba77**, le **27/08/2020** à **19:45**

Bonjour,

Je SUIS d'origine tunisienne et DE nationalité française? mariée, j'ai deux enfants.

Alors comment puis-je faire venir ma mère de Tunisie, elle n'a aucun soutien en Tunisie, je suis son seul soutien, pour qu'elle m'aide pour garder mes deux garçons ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2020** à **05:58**

Bonjour,

Pour garder vos deux garçons, il existe en France des personnes dont c'est le métier. Embauchez-en une, ce sera un chômeur de moins car votre mère sera considérée comme travaillant irrégulièrement en France et vous, utilisant une personne non déclarée.

Votre mère, si elle veut vous voir, n'a qu'à se rendre à l'Ambassade de France à Tunis pour demander un visa pour la France, visa qui aura une durée temporaire. Le regroupement familial parents-enfants, dans votre cas, n'existe pas.

Par **amajuris**, le **28/08/2020** à **16:09**

bonjour,

je tempère la réponse de Tisuisse car il existe le visa d'ascendant de ressortissant français.

il existe le visa d'ascendant non à charge et le visa d'ascendant à charge.

dans le premier cas, votre mère devra prouver qu'elle a les moyens de vivre en France sans être à la charge de la France.

dans le second cas, votre mère n'a pas les ressources nécessaires pour vivre en France et vous vous engagez à la prendre en charge en totalité lors de son séjour en France, cela comprend la prise en charge en matière de maladie et des frais d'hospitalisation.

voir ce lien : <http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-non-europeen-ne/vous-etes-ressortissant-e-de-pays-tiers-non-algerien-ne/vous-venez-d-arriver-en-france-avec-un-visa-de-long-sejour-vls/vous-demandez-une-carte-de-resident-ascendant-de-ressortissant-francais/>

votre mère doit donc se renseigner auprès d'un consulat de France en Tunisie.

salutations

Par Tisuisse, le 29/08/2020 à 09:02

A titre indicatif, si votre mère devait être hospitalisée en France et subir une intervention chirurgicale, le coût total serait de plusieurs dizaines de milliers d'euros (opération + soins + hébergement/restauration, etc.) Votre mère ou vous-même avez-vous les fonds nécessaires pour ça ? votre carte vitale ne la couvrira pas.